

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201116-2020DEC0658-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'autres partenaires potentiels pour la mise en œuvre, des actions A2-125, A2-137, A2-138 inscrites au Contrat Territorial Lignon du Forez [2017-2021], citées ci-après :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 donnant délégation au Président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000437 du 20 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Gabrielle PFISTER, vice-présidente en charge de l'environnement,
- Vu la délibération N°46 du Conseil communautaire du 11 décembre 2018 concernant la convention d'animation du Contrat de Rivières Lignon, Anzon et Vizézy,
- Considérant l'intérêt de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour l'animation globale et administrative de la mise en œuvre du Contrat Territorial Lignon du Forez désormais portée par Loire Forez agglomération,

### DECIDE

**Article 1 :** de solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une subvention pour la mise en œuvre des actions citées A2-125, A2-137 et A2-138 suivant la répartition financière précisée dans les tableaux ci-dessous :

Contrat territorial Lignon du Forez		2021		
N° Action	Actions	Dépenses	Recettes	Tx subv
A2-125	Diagnosics Conversion AB	12 000 €	9.600 €	80%
	Contrats d'Objectifs individuel AB	7 500 €	4 500 €	60%
	Animation Collective AB	6 000 €	3 600 €	60%
A2-137	Contrat d'objectifs individuel changement de pratiques +	9 000 €	5 400 €	60 %
A2-138	Animation Collective changement de pratiques	5 400 €	3 240 €	60 %
	<b>Total</b>	<b>39 900 €</b>	<b>26 340 €</b>	
	<b>RAC LFa</b>		<b>13 560 €</b>	

**Article 2 :** dans la continuité de la tranche opérationnelle 2020 pour ces mêmes actions, la demande de subvention se décomposera en trois dossiers distincts :

Actions	Dépenses	Subvention	Tx aides	autofinancement
Diagnostics Conversion AB	12 000 €	9 600 €	80 %	2 400 €
Contrats d'Objectifs individuel AB Contrat d'objectifs individuels changement de pratiques	16 500 €	9 900 €	60 %	6 600 €
Animation Collective AB Animation Collective changement de pratiques	11 400 €	6 840 €	60 %	3 960 €
<b>Total</b>	<b>39 900 €</b>	<b>26 840 €</b>		<b>13 560 €</b>

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 16/11/2020

Pour le Président,  
par délégation,  
La Vice-Présidente  
en charge de l'environnement

  
Marie-Gabrielle PRISTER